



PROTOCOLE SANITAIRE

NATATION COURSE

Ce document est établi sur la base du guide des recommandations fédérales et de chaque protocole des établissements d'accueil des compétitions **qui lui seul, prévaut en matière d'organisation des activités au sein d'une piscine**. En l'absence de protocole interne de club, ces derniers devront appliquer le présent document. En fonction de la piscine d'accueil, les compétitions départementales peuvent se dérouler à huit clos.

Chaque personne (nageur, coach, staff, officiels) est invitée à s'astreindre à un autoquestionnaire lui permettant de juger son état de forme, avant de participer à la compétition. [auto-questionnaire en annexe]. **Ne peut participer à la compétition toute personne fébrile ou présentant des signes évocateurs du Covid-19 (fièvre, toux, mal de gorge, nez qui coule, perte du goût et de l'odorat)**

Ci-joint en annexe :

- Guide de recommandations FFN
- Liens utiles COVID

MISE EN PLACE DE REFERENT COVID-19 PAR COMPETITION

- Il est nécessaire pour chaque club de désigner un référent Covid-19 pour la compétition qui seront le relais des recommandations auprès du responsable COVID de la compétition qui lui-même sera le relais auprès de l'exploitant de l'installation, de la Ligue, de la FFN et des ARS en cas de nécessité. **Il devra se consacrer à ce rôle uniquement.**
- Les référents COVID-19 seront différenciés par le port d'un signe distinctif « COVID »

Personnes proposées :

- CD47 : Florence LANDAIS – Rémi GUILLON
- SUA Agen : Pierre LEGROS – Viviane LARPIN
- CNV Villeneuve sur Lot : Thierry MERLAND – Damien LANDEL
- Marmande : Chrytelle LESPINE – Clément CATON – Virginie DEYNU
- Nérac : Mike HUBBARD – Christine VALIER
- Tonneins : Stéphane MARROT
- Castel'O Nage : Flavien BARBAZANGE



PROTOCOLE SANITAIRE

NATATION COURSE

RECENSEMENT ET MISE À JOUR DE L'ACTIVITÉ LE JOUR DE LA COMPETITION

- Les personnes présentes, uniquement des licenciées, seront consignées sur un serveur informatique (extranat) à J - 1, les listes seront disponibles à tout moment et archivées à J +90. Les entraîneurs seront eux aussi inscrits dans une rubrique.
- Une feuille de présence par clubs à remettre à l'entrée (Extrait d'extranat) avec le nom du référent COVID et son numéro de téléphone portable :

Nom / Prénom	Qualité (encadrant/Nageur)	CLUB	N° Portable

MISE EN PLACE ÉVENTUELLE D'UN ACCORD TEMPORAIRE D'UTILISATION AVEC L'EXPLOITANT

En lien avec le gestionnaire de l'établissement, et en fonction des moyens humains et techniques dont il dispose, le CD47 et le club support pourront être amenés à s'impliquer davantage sur :

- Mise à disposition à différents points de l'équipement ou du plan d'eau, et en nombre suffisant, de solutions hydroalcooliques
- Des affiches rappelant les gestes barrières pourront être mises en place dans l'ensemble du lieu de compétition. L'accès à l'établissement sera interdit aux personnes ne respectant pas les gestes barrières.
- En cas de compétition avec un speaker, celui-ci pourra être sollicité pour régulièrement rappeler les principales mesures à respecter.



PROTOCOLE SANITAIRE

NATATION COURSE

La distanciation physique d'au moins un mètre entre les personnes et le port du masque seront systématiquement et impérativement respectés

Nageurs :

- Déchaussement à l'entrée de la piscine. **Les chaussures seront rangées dans une poche et mises dans le sac de la personne entrante.**
- Les accès aux cabines individuelles se feront par groupe, club par club, en présence de l'entraîneur. Ils seront tenus de respecter les gestes barrières de distanciation.
- Les nageurs prendront une douche savonnée avant de rentrer dans le bassin.
- Les nageurs regagnent le bord du bassin masqué, avec leur sac contenant les effets personnels.
- Le port du masque est obligatoire sur le bord du bassin pendant toute la durée de la compétition.
- Les nageurs posent leur masque dans leur sac quand ils sont dans l'eau.

La distanciation physique d'au moins un mètre entre les personnes et le port du masque seront systématiquement et impérativement respectés

Nageurs :

- Les nageurs posent leur sac dans des zones bien spécifiques délimitées par l'organisateur
- Aux plots de départ, les nageurs déposent leurs affaires dans des bacs, le masque rangé dans une poche de survêtement ou enroulé dans leur tee-shirt.
- Le stationnement sur les plages s'effectue dans le strict respect des règles de distanciation Physique
- Chaque club disposera de 45 mn d'échauffement, des lignes d'eau seront attribuées avec horaires précis de rentrée et de sortie de l'eau. La jauge maximale autorisée sera de 16 nageurs par ligne,

PROTOCOLE SANITAIRE NATATION COURSE

 Je suis officiel	 Je suis nageuse/nageur	 Je suis éducatrice/éducateur		
 Je porte le masque constamment sur le nez et sur la bouche	 Je me désinfecte les mains régulièrement à l'aide de solution hydroalcoolique	 Je maintiens 1m de distance minimum et je respecte les gestes barrières	 J'utilise les vestiaires qui m'ont été attribués et je range mes affaires (chaussures, ...) dans un sac dédié	 Je suis le sens de circulation mis en place au sein de l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> • Je viens avec mes effets personnels (chronomètre, stylo, sifflet, boisson, ...) ▪ Je porte mon masque en permanence • Je rejoins la salle de réunion du jury 1h00 avant le premier départ • Je m'assure que mon chronomètre fonctionne, en vue du test chronométrage qui aura lieu 45 min avant le premier • Je rejoins le poste qui m'a été attribué 15min avant le premier départ 	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte l'emplacement attribué à mon club au bord du bassin • Je prends une douche savonnée avant de plonger dans le bassin • Je retire mon masque au dernier moment avant de nager • Je me rends à la chambre d'appel uniquement lorsque c'est nécessaire et je ne surcharge pas cette zone • Avant le départ de ma course, je dépose mes affaires (short, t-shirt, pull, ...) dans le bac correspondant à ma ligne d'eau, en rangeant mon masque dans mes affaires (sac, poche du short, enroulé dans le t-shirt ...) • À la fin de ma course, je sors du bassin par l'échelle située au niveau du couloir 1 (nageurs couloirs 1 à 4) ou du couloir 8 (nageurs couloirs 5 à 8) et je récupère mes affaires dans le bac • Je remets mon masque immédiatement après la fin de ma course 	<ul style="list-style-type: none"> • Je transmets les différentes consignes • Je me tiens présent à l'entrée de la piscine pour accueillir mes nageurs et ne rentre que lorsqu'ils sont tous présents, • Je veille à la bonne application du protocole sanitaire <p>Je suis public</p> <p>Je valide ma présence à l'accueil</p> <p>Je porte mon masque en permanence</p> <p>Je respecte la distanciation physique d'au moins un mètre en tout lieu et en toute circonstance.</p> <p>Je reste assis dans les tribunes et ne prends pas de collation</p>		



ENSEMBLE, RESPECTONS CES MESURES POUR UNE PRATIQUE DE LA NATATION EN TOUTE SÉCURITÉ !



PROTCOLE SANITAIRE

NATATION COURSE

PROTCOLE SANITAIRE

NATATION COURSE

GUIDE RELATIF AU DÉROULEMENT DES COMPÉTITIONS ORGANISÉES
SOUS L'ÉGIDE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION

MIS À JOUR AU 1^{ER} JUIN 2021



PARTENAIRE PRINCIPAL



PARTENAIRES OFFICIELS



SUIVEZ NOUS SUR



ffnatation.fr



PROTOCOLE SANITAIRE

NATATION COURSE

Protocole natation course



Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère chargé des Sports au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

IL EST DESTINÉ À TOUS LES PUBLICS PARTICIPANTS AUX COMPÉTITIONS ORGANISÉES PAR :

- La Fédération Française de Natation
- Les Ligues Régionales de la Fédération Française de Natation
- Les Comités Départementaux de la Fédération Française de Natation
- Les clubs affiliés à la Fédération Française de Natation

LA MISE EN ŒUVRE DE CES PRESCRIPTIONS NECESSITE UNE COLLABORATION TRÈS ÉTROITE ENTRE:

- Les services de la Préfecture du département où se déroule la compétition,
- La municipalité et/ou la communauté de communes où se déroule la compétition
- La Fédération Française de Natation

● RAPPEL DES PUBLICS AUTORISÉS À PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS

En bassin extérieur, à partir du 19 mai : plus aucune restriction.

En bassin intérieur, du 19 mai au 8 juin:

- L'ensemble des nageurs mineurs (moins de 18 ans jusqu'à la veille du début de la compétition concernée)
- L'ensemble des nageurs majeurs listés Haut-Niveau et/ou inscrits au Portail de Suivi Quotidien du Sportif
- L'ensemble des nageurs qualifiés aux Championnats de France ELITE de Chartres

En bassin intérieur, du 9 juin au 29 juin:

- L'ensemble des nageurs mineurs (moins de 18 ans jusqu'à la veille du début de la compétition concernée)
- L'ensemble des nageurs majeurs listés Haut-Niveau et/ou inscrits au Portail de Suivi Quotidien du Sportif
- L'ensemble des nageurs qualifiés aux Championnats France ELITE de Chartres
- L'ensembles des nageurs majeurs dans une limite de 50% du total des participants

En bassin intérieur, à partir du 30 juin : plus aucune restriction.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Seules les populations validées par le ministère chargé des Sports sont dûment autorisées à participer aux compétitions.

- Compétitions de nageurs mineurs hors participation de sportifs de haut-niveau pour les différentes échéances internationales passées ou à venir : Plus aucune restriction.

- Compétitions fédérales à laquelle participent des sportifs de haut-niveau sélectionnés pour les différentes échéances internationales passées ou à venir (meetings nationaux labellisés notamment) : La population des nageurs s'inscrivant à ces compétitions est contrôlée par le Département Natation Course de la Fédération Française de Natation.

La Fédération Française de Natation, en pleine responsabilité vis-à-vis des enjeux du déconfinement et de sa contribution à l'éradication du virus de la covid-19, rend obligatoire jusqu'au 8 juin inclus, pour tous les participants à une compétition fédérale en bassin intérieur, à laquelle participent des sportifs de haut-niveau sélectionnés pour les différentes échéances internationales passées ou à venir, c'est-à-dire les Jeux Olympiques de Tokyo et les Championnats d'Europe de Budapest, la présentation d'un test PCR négatif (par prélèvement nasopharyngé ou salivaire) de moins de 72 heures avant le début de la compétition.

A partir du 9 juin, et dans le respect des modalités d'entrée en vigueur d'un éventuel Pass Sanitaire, ces conditions de participation pourront être étendues à la présentation d'un certificat de cycle vaccinal terminé.

PREALABLE

La tenue de ces compétitions joue un rôle essentiel dans la continuité de la préparation des Sportifs de Haut-niveau pour les différentes échéances mondiales à venir dont notamment les Jeux Olympiques et les Championnats d'Europe, ainsi que la reprise progressive et en toute sécurité de la compétition pour l'ensemble des licenciés de la FFN.

Toutes les personnes amenées à venir sur ces compétitions s'engagent à respecter le protocole sanitaire fédéral en vigueur et d'annuler leur venue en cas de résultat positif ou en cas de contact avec des personnes positives 7 jours avant le début de la compétition. Lors de la reprise d'activité, les organisateurs devront répondre aux mesures énoncées ci-dessous.

AFFICHAGE ET RAPPEL DES GESTES BARRIÈRE DANS TOUS LES ERP :

- Respecter le port du masque couvrant le nez, la bouche, et le menton en continu. Le masque doit être un masque chirurgical, et en parfaite intégrité.
- Respect de la distanciation physique
- Nettoyage fréquent des mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.
- Éviter de se toucher le visage

Respectez les gestes barrières



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Éviter de se toucher le visage



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



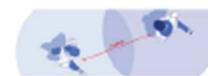
Port du masque obligatoire ou recommandé dans certains cas



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



La distance physique

Protégez-vous, restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres.

● **LA DESIGNATION D'UN REFERENT COVID EN CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DES PROTCOLES SANITAIRES,** Il sera un interlocuteur privilégié en cas de contrôle ou d'investigation sanitaire par l'autorité sanitaire.

● **LA SECURISATION DES FLUX ET DES ACCUEILS**

Dans les établissements sportifs pour limiter au maximum le risque de propagation du virus, notamment par marquage au sol indiquant les sens de circulation et files d'attente organisées pour l'accès à l'équipement.

La fréquentation des espaces clos et la durée des séances d'activités physiques ou sportives seront modulées, pour respecter la densité et le flux des pratiquants.

La mise en place de procédures garantissant l'exclusion de tout cas contact ou personne présentant des symptômes de la Covid à partir du 19 MAI et en intérieur uniquement.

Inviter les usagers à télécharger et activer « Tous anti-Covid » et demander aux exploitants de mettre en place un QR code TAC-Signal, dans une logique de contact « warning » lorsque l'ERP rentre dans les critères définis par l'autorité sanitaire.

L'absence d'utilisation de cette application peut être compensée par la mise en place d'un registre à la disposition de l'Agence Régionale de Santé ou de l'assurance maladie en cas de déclenchement d'un « contact-tracing ». L'établissement doit renseigner la date et l'heure d'arrivée et de sortie du participant (nageur, entraîneur, officiels, organisation) afin de pouvoir identifier ceux concernés par une enquête sanitaire et déterminer le point de départ de la conservation des fiches (30 jours). Les données à collecter doivent se limiter à l'identité de la personne (nom/prénom) ainsi qu'à un seul moyen de contact (numéro de téléphone) : il est interdit de collecter davantage de données.

● **L'AERATION DES LOCAUX PAR UNE VENTILATION NATURELLE OU MECANIQUE** en état de marche (portes et/ou fenêtres ouvertes autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent et au minimum plusieurs minutes toutes les heures). Lorsque cela est possible, privilégier une ventilation de la pièce par deux points distincts (porte et fenêtre par exemple). Favoriser la mesure du dioxyde de carbone (gaz carbonique – CO2) dans l'air (indice ICONE de confinement).

Les salles sans possibilité de ventilation naturelle possible et sans équipement de ventilation mécanique contrôlée (VMC) ne doivent pas être utilisées.

● **L'AFFICHAGE A L'EXTERIEUR ETA L'INTERIEUR DES LOCAUX LA JAUGE EN VIGUEUR** et le nombre maximum de personnes autorisées à se trouver en même temps dans un lieu donné et prévoir un système de comptage permettant de s'assurer du respect de celle-ci.

● **LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF POUR EVITER LES POINTS DE REGROUPEMENT :**

Recommander la prise de rendez-vous ou la réservation en ligne pour éviter les files d'attentes.

● **LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET LES SURFACES** avec des produits détergents-désinfectants respectant la norme virucide.

● **LA DECLINAISON D'UN PLAN DE SERVICE DE NETTOYAGE PERIODIQUE AVEC SUIVI,** assurant le nettoyage désinfectant systématique de toutes les surfaces des mobiliers, matériels et ustensiles sujets aux contacts corporels et susceptibles de pouvoir être contaminés.



PROTOCOLE SANITAIRE

NATATION COURSE

Protocole natation course



● LA MISE EN PLACE DE MESURES D'HYGIÈNE

Les fontaines à eau, distributeurs automatiques d'aliments et de boissons sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Des poubelles doivent être disposées dans les espaces de circulation pour jeter masques à usage unique et mouchoirs en papier.

Il est demandé à chaque pratiquant d'apporter :

- son propre conditionnement d'eau personnalisé et en aucun cas de ne partager leur gourde ou leur bouteille avec une personne extérieure à leur foyer. Il en est de même pour les serviettes de toilette.
- son équipement personnel. Si des équipements partagés sont indispensables, ils seront désinfectés après chaque séquence. Les échanges d'effets personnels (ex. serviette) sont interdits.

● L'OUVERTURE DES VESTIAIRES SELON LES PHASES :

L'article 44 du décret du 29 octobre 2020 dispose que les vestiaires collectifs sont fermés (sauf dérogations). Ainsi, il pourrait être envisagé de maintenir l'ouverture des vestiaires collectifs lorsque cela est indispensable (activité professionnelle, formations, accueil extrascolaire...), sous conditions que soit mis en oeuvre un protocole sanitaire strict, compte tenu des risques de transmission associés. Les vestiaires individuels (notamment dans les piscines) doivent être ouverts pour permettre aux pratiquants de revêtir la tenue spécifique de la pratique (ex : maillot de bain).

● LA DISTANCIATION PHYSIQUE

Hormis lorsque la pratique avec contact est autorisée, respecter une distance physique de 2 mètres en milieu clos et en extérieur (hors personnes d'un même foyer) lorsque le port du masque n'est pas possible. Une distanciation physique d'au moins un mètre doit être respectée en tout lieu et en toute circonstance, hors pratique sportive. Selon les possibilités spatiales et organisationnelles, cette distance peut être augmentée.

Saluer sans contact physique.

● LE LAVAGE DES MAINS

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. Des distributeurs de produits hydroalcooliques pour favoriser l'hygiène des mains sont mis à disposition des participants et des spectateurs, au minimum à l'entrée, à la sortie de l'établissement et dans les sanitaires.

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée dans l'établissement et/ou au début de chaque séance
- Avant la reprise de séance lorsque le pratiquant est allé aux toilettes
- Avant et après la restauration lorsque celle-ci est autorisée
- A la fin de la séance et/ou à la sortie de l'établissement.

LE PORT DU MASQUE

Port du masque obligatoire pour toutes les personnes dès 11 ans et fortement recommandé à partir de 6 ans et ce, dès les points d'entrée de l'équipement sportif, à l'extérieur et à l'intérieur du dit équipement notamment en position assise dans les espaces de restauration selon le protocole en vigueur. Les masques doivent être portés systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

Pendant leur pratique sportive, les sportifs ne sont pas soumis à l'obligation du port du masque lorsque l'activité pratiquée ne le permet pas (en cas d'activité physique intense en particulier). Cependant le port d'un masque barrière sportif certifié AFNOR SPEC S70-001 est recommandé tout particulièrement en phase 2 et 3 dans les ERP type X.

En revanche, en dehors des temps de pratique sportive, le port du masque est obligatoire pour les encadrants, pour toute personne prenant part à l'accueil et pour les éducateurs pendant les séances ainsi que pour l'ensemble des spectateurs.

Seul le port d'un masque chirurgical est autorisé et doit être porté en permanence en dehors du temps de pratique sportive.

COMMUNICATION AVEC LES PRATIQUANTS

Les pratiquants sont informés, des modalités d'organisation de l'activité et de l'importance du respect des gestes barrières.

Ils sont également informés :

- Des conditions de fonctionnement de la structure organisatrice
- De leur rôle dans le respect des gestes barrières (fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation de gel hydroalcoolique, utilisation des poubelles, etc.)
- De la surveillance d'éventuels symptômes pouvant évoquer la Covid
- De l'obligation de déclarer sans délai à l'éducateur sportif en charge de l'encadrement, de la survenue d'un cas confirmé ou d'un cas contact.

LE RESPECT DU COUVRE-FEU

La pratique des APS ne peut se dérouler que dans le respect des horaires du couvre-feu lorsque ce dernier est imposé. Seuls les publics prioritaires, à l'exception des mineurs ne rentrant pas dans une des catégories identifiées comme prioritaires, sont autorisés à déroger à cette règle.



PROTOCOLE SANITAIRE

NATATION COURSE

Protocole natation course



COMMUNICATION aux clubs et/ou lors de la réunion technique :

MISSION DU REFERENT COVID CLUB

- Être licencié à la FFN
- Relais des recommandations fédérales auprès du Staff et des nageurs du club et de l'ARS en cas de nécessité. Les coordonnées de ce référent doivent être communiquées à la FFN pour faciliter la transmission des informations.
- La tenue d'un registre journalier des présences via un système horodaté permettant d'identifier les personnes ayant pris part à l'activité (entraînement- championnat) afin de faciliter l'identification éventuelle des personnes ayant été en contact avec une personne diagnostiquée positif au Covid-19.
- S'assurer que staff et nageurs remplissent chaque jour l'auto-questionnaire et respectent les gestes barrières (port du masque tout au long de leur présence au bord du bassin)

CAS COVID POSITIF : QUE FAIRE ?

- Je fais immédiatement le lien avec mon référent Covid-19 qui fait procéder à un nettoyage spécifique de toutes les zones où a pu se rendre la personne présentant des symptômes.
- Isoler, dans un espace dédié la personne en appliquant immédiatement les gestes barrières (distanciation physique et port d'un masque chirurgical de préférence)
- La prise en charge de la personne suspecte repose sur :
 - L'isolement de la personne
 - La protection des autres
 - Le secours médical : En cas de signe de détresse : appeler le SAMU en composant le 15. La personne doit prendre contact avec le médecin de la compétition et le médecin d'équipe avant d'organiser son retour au domicile, avec un masque, de préférence avec son véhicule personnel. Il est nécessaire d'exclure les transports en commun.
- Le médecin de la compétition doit être prévenu. La personne s'isole jusqu'à la réalisation d'un test de dépistage test RT-PCR Covid-19 par prélèvement naso-pharyngé. Si le cas Covid-19 est confirmé par un test positif, la personne devra continuer l'isolement pendant une période de 10 jours. Un nouveau test RT-PCR à J+7 est nécessaire si le premier test est négatif.



PROTCOLE SANITAIRE

NATATION COURSE

Protocole natation course



COMMUNICATION aux clubs et/ou lors de la réunion technique :

CAS CONTACTS

- Est considérée comme personne-contact à risque une personne :
- Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable.
- Ayant eu un contact direct avec un cas Covid-19, en face à face, à moins d'un mètre, quelle que soit la durée (ex : conversation, repas, flirt, accolades, embrassades).
- Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins.
- Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas positif ou étant resté en face à face avec un cas positif durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.
- En cas de situations autres que celles décrites ci-dessus, pour une personne ayant eu un contact ponctuel avec un cas confirmé à l'occasion de la fréquentation de lieux publics, le risque est négligeable.
- Les cas contacts devront faire un test RT-PCR Covid-19 s'ils vivent sous le même toit par prélèvement naso-pharyngé à renouveler à J+7 si négatif, J étant le jour des premiers symptômes du cas positif ou le jour de la réalisation du test qui s'est révélé positif. En attendant les résultats, les cas-contacts sont invités à s'isoler.
- Le club se tient à la disposition de l'Agence Régionale de Santé afin d'aider à l'identification des personnes qui auraient été en contact de la personne confirmée positive, et ce dans le cadre des dispositions légales.

PROTOCOLE SANITAIRE

AVANT LA COMPETITION

- Effectuer un test PCR dans les 72h avant mon arrivée sur la compétition et m'assurer que le laboratoire m'envoie les résultats dans les délais et les envoyer, ou produire un certificat de vaccination à partir du 9 juin.
- Respecter rigoureusement le confinement en vigueur dans toute la France.

PENDANT LA COMPETITION

- Je respecte les gestes barrières et les distanciations physiques au sein de mon club et surtout avec les autres clubs.
- Je porte un masque.
- Je respecte le sens de circulation dans la piscine.
- J'enlève mon masque sur la plage de départ et le remet dès la récupération de mes affaires avant le passage en zone mixte.



PROTCOLE SANITAIRE

NATATION COURSE

Protocole natation course



COMMUNICATION aux clubs et/ou lors de la réunion technique :

LES OFFICIELS

- Veiller à respecter et faire respecter le protocole sanitaire.
- Remplir chaque jour l'auto-questionnaire de santé .
- Les officiels viennent avec leur effets personnels (chronomètre, stylo, etc...) Tout matériel devant être mutualisé sera désinfecté autant que besoin (outils de notation, chronomètres, etc...).
- Le port du masque est obligatoire pour les officiels à l'exception du starter et du juge-arbitre. Les masques seront remis dès la fin de leur mission, ou lors de tout échange avec les autres acteurs de la compétition (officiels, entraîneurs,...).

LES CEREMONIES PROTOCOLAIRES

- Avant la cérémonie les athlètes et les personnalités se désinfectent les mains au gel hydroalcoolique.
- Le port du masque est obligatoire tout au long des cérémonies protocolaires.
- Les athlètes prennent eux-mêmes leur médaille et montent sur le podium.
- Pas de serrage de mains et respect de la distanciation physique à tout moment.
- Pas d'accolades.

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

- Fin de l'épreuve : dès la fin de leur épreuve, les sportifs désignés sont notifiés oralement par le délégué / l'escorte et se rendent immédiatement à la salle d'attente / poste de contrôle (après éventuelle obligation médiatique) sans passer par les vestiaires et ce, sous la surveillance visuelle des escortes et éventuellement du délégué de la FFN.
- Arrivée à la salle d'attente : les sportifs signent leur notification sur leur formulaire de contrôle (1 stylo désinfecté pour chaque sportif préparé par l'ACD à cet effet).
- Salle d'attente / Poste de contrôle : les sportifs restent dans la salle d'attente sous la surveillance visuelle (à l'extérieur de la salle) d'une ou plusieurs escortes (et éventuellement du délégué de la FFN) avant d'effectuer tour à tour leur contrôle. Seul un membre du staff du sportif peut entrer dans la salle d'attente et/ou le poste de contrôle pour l'assister. Le port du masque est obligatoire dans la salle d'attente.

Les liens utiles

Numéro Vert National mis en place par le Gouvernement : **0 800 130 000**

- ✓ Guide <https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/decisions-sanitaires-applicables-au-sport-a-partir-du-19-mai-2021>

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



- 

Se laver très régulièrement les mains
- 

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- 

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- 

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

POSITIONNER CORRECTEMENT UN MASQUE BARRIÈRE



- 

1 Se laver les mains au moins 30 sec. (SHA ou eau/savon)
- 

2 Tenir le masque par les élastiques et le positionner sur le visage en couvrant bien le nez (il ne faut pas toucher l'intérieur du masque)
- 

3 Passer les élastiques derrière les oreilles pour le maintenir
- 

4 Ajuster le bas du masque sur le menton et vérifier qu'il le couvre bien

Quel que soit le type de masque alternatif choisi, il est essentiel de prendre en compte les recommandations du fabricant.



QUESTIONNAIRE préalable à l'entraînement

(A conserver par le nageur)

NOM :

Date :

PRENOM :

Prise de température : °C

Fréquence cardiaque de repos (le matin avant de se lever) :/mn

Durant ces dernières 24 h, je présente :

- De la fièvre > ou = à 38° OUI NON
- Une toux OUI NON
- Un essoufflement OUI NON
- Une perte de goût et/ou de l'odorat OUI NON
- Des céphalées OUI NON
- Des courbatures inhabituelles OUI NON
- Une grosse fatigue OUI NON
- Un syndrome diarrhéique de plus de 3 selles quotidiennes OUI NON
- Des douleurs thoraciques (à type de brûlures) OUI NON
- Des signes cutanés des mains ou des pieds (type engelure) OUI
NON

Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs questions, vous n'êtes pas en mesure de suivre l'entraînement. Merci de :

- Contacter votre entraîneur pour l'avertir de votre absence
- Consulter votre médecin traitant
- Tenir informé votre médecin de pole et votre médecin d'équipe des conclusions de la consultation

